# Descriptif type : Habitat modal 2s3

**Revêtement de sol PVC acoustique U2s P3 en dalles et lames**

Fourniture et pose d’un revêtement de sol PVC acoustique hétérogène certifié QB UPEC.A+ en dalles **40 x 40 cm** et lames **20 x 100 cm** classé **U2s P3 E2 C2** de type Habitat modal 2s3.

Conçu et fabriqué en France et matières premières garanties sans phtalate, Habitat modal 2s3 est constitué d’une structure de mousse alvéolaire haute résilience armée d’un voile de verre et renforcée par une double couche compacte imprimée.

Il associera une haute résistance au poinçonnement rémanent de 0,12 mm, une efficacité acoustique ΔLw = 19 dB et assura une bonne résistance au glissement via son classement R10 (3). Cette performance satisfait aux critères de la certification QUALITEL.

Il sera doté d’une couche d’usure transparente 0,32 mm, groupe T d’abrasion et Il présentera une épaisseur calibrée pour garantir une stabilité dimensionnelle optimale <0.10 % et faciliter le jointoiement.

Il bénéficiera d’une protection de surface OVERCLEAN qui facilitera l’entretien. Le produit sera garanti 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu’à 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant (1)).

Le choix des coloris se portera sur une gamme standard comportant un minimum de 10 références.

**Mode de pose**

**Pose collée :**

Mise en œuvre et type de colle (type 522 eurosafe tack) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l’Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu’implique le classement E. E1 : joints vifs sur support bois; E2 : joints vifs sur support béton. Dans le cas d’une pose sur terre-plein, l’entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12. Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d’interposition de type SARLIBASE T.E. de FORBO suivant Avis Technique du fabricant. L’entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : cordons de soudure – plinthes – formes d’appui en cas de remontées en plinthes.

**Entretien :**

L’entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d’entretien du fabricant. La notice d’entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

**Données environnementales**

* FDES conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES.
* Taux d’émission de TVOC < 100 μg/m3, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire).
* Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, Métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH (2).
* Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable.
* Recyclable et revalorisable à 100 % (4)
* Envers 100 % PVC.

*(1) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur* [*www.forbo-flooring.fr*](http://www.forbo-flooring.fr)*).*

*(2) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.*

*(3) Sur grain bois.*

*(4) Hors cadre amiante.*